



L a u s a n n e

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 11 août 2016
C. 37 - CD - IDAFF 181'562 - uc

**Réponse à la pétition au Conseil communal de POP & Gauche En Mouvement et de la
Fondation du Vivarium de Lausanne « Le Vivarium doit vivre ! »**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 5 novembre 2013, POP & Gauche En Mouvement et la Fondation du Vivarium de Lausanne ont déposé auprès du Conseil communal une pétition munie de 11'336 signatures intitulée « Le Vivarium doit vivre ! ». La Commission des pétitions a traité cet objet le 16 décembre 2013. Elle a décidé, à l'unanimité des membres présents, de recommander le renvoi de la pétition à la Municipalité pour étude et communication. Dans sa séance du 18 novembre 2014, le Conseil communal, en application de l'article 73 lett. B) RCCL, a confirmé la décision de la commission précitée.

Cette pétition demandait que le Vivarium, institution internationalement reconnue et qui assure le rôle de refuge, de formation, de sauvegarde des espèces menacées et de recherche, bénéficie d'une aide destinée à garantir sa sécurité financière.

Le Vivarium de Lausanne a été fondé par M. Jean Garzoni et s'est installé en 1970 sur le terrain qu'il occupe actuellement à La Chocolatière. L'institution a bénéficié d'un soutien financier de la Ville de Lausanne à hauteur de CHF 40'000.- par année, montant augmenté à CHF 60'000.- depuis 2008 lors d'une précédente période de difficultés financières. Fondée et dirigée par un passionné, l'institution a bénéficié d'une notoriété importante et a été reconnue comme un centre de valeur internationale, notamment pour la recherche et la protection des espèces menacées. La gestion du Vivarium a toujours été difficile et sa situation financière précaire, en dépit du soutien constant de la Ville de Lausanne. Par ailleurs, le temps a fait son œuvre, amenant les bâtiments abritant le Vivarium dans un état de vieillissement considérable, voire de délabrement.

Durant la période 2010-2013, une nouvelle équipe a repris le flambeau de M. Garzoni, avec un enthousiasme certain et une énergie considérable. Elle a dû tirer les constats suivants :

- la situation financière du Vivarium était alors plus que critique, avec menace d'une faillite imminente ;

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

- les installations ne pouvaient pas être maintenues en l'état, en particulier du fait du délabrement des bâtiments ;
- de même, les conditions de détention des animaux n'étaient plus conformes aux exigences actuelles de la loi ;
- enfin, le soutien des pouvoirs publics n'était pas extensible dans des proportions qui auraient été nécessaires pour assurer une reconstruction complète de l'institution.

Dans ces conditions, des négociations ont été entamées avec la Fondation Aquatis qui réalise un centre consacré à l'eau à Vennes afin de favoriser un rapprochement des deux institutions, qui apparaissait comme la seule chance de survie du Vivarium. Le projet a intéressé les responsables d'Aquatis et a abouti à un projet de reprise du Vivarium par la nouvelle institution. Les bases de cet accord sont les suivantes :

- intégration complète du Vivarium dans le projet Aquatis ;
- adaptation de ce projet pour faire une place suffisante aux animaux les plus intéressants du Vivarium ;
- intégration par Aquatis des principaux collaborateurs du Vivarium pour concevoir et exploiter la partie vivarium du futur projet ;
- prise en charge financière par Aquatis des dépenses du Vivarium jusqu'à l'ouverture d'Aquatis et l'intégration complète du Vivarium ;
- mise à disposition des locaux du Vivarium pour recevoir les poissons en quarantaine avant l'ouverture d'Aquatis ;
- remise à d'autres zoos des animaux du Vivarium qui ne seraient pas repris par Aquatis.

Cet accord a été mis en œuvre depuis lors. Le Vivarium a maintenu ses activités indépendantes jusqu'à la fin de l'année 2015. Il a fermé à fin décembre 2015 pour préparer le déménagement des animaux. L'ouverture d'Aquatis était prévue pour l'automne 2016. Les aléas du projet ont amené ses responsables à reporter l'inauguration au printemps 2017, sans toutefois modifier ni le projet ni les modalités de collaboration avec le Vivarium.

Parallèlement, la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud sont intervenus durant la période 2011-2013 afin d'éviter la faillite du Vivarium, en particulier par un abandon de créances à hauteur de près de 90% (factures des Services industriels notamment) afin de permettre la continuité de l'exploitation et la transition vers la nouvelle formule. La Ville a aussi agi afin de favoriser la mise sur pied de l'accord de collaboration entre le Vivarium et Aquatis.

Le Vivarium est maintenant fermé en attendant l'ouverture d'Aquatis. La seule question restant à résoudre est celle du terrain propriété de la Fondation du Vivarium et affecté en zone d'utilité publique et de forêts. Des discussions sont en cours en vue de la vente de cette parcelle. Leur aboutissement permettra de clore cette affaire à satisfaction de toutes les parties concernées.

Par son action dans une période extrêmement critique, la Ville de Lausanne a contribué à la mise en place d'une solution intéressante qui offre les avantages suivants :

- maintien à Lausanne d'une collection d'animaux d'un intérêt considérable sur le plan scientifique et touristique ;
- maintien d'un savoir-faire issu du Vivarium, reconnu largement sur le plan scientifique ;
- maintien des prestations et activités les plus importantes du Vivarium au sein de la nouvelle structure ;
- renforcement de l'intérêt du projet Aquatis par l'intégration des reptiles ;
- mise en place d'une solution avantageuse pour les finances publiques, sans charges supplémentaires.

La Municipalité estime que son engagement dans ce dossier a porté ses fruits, qu'il s'agisse de la situation des collaborateurs du Vivarium transférés à Aquatis ou des garanties de pérennité d'une activité qui contribue au renom de la Ville. Elle estime aussi que ces actions doivent être considérées comme répondant aux attentes des pétitionnaires.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Grégoire Junod

La secrétaire adjointe :
Sylvie Ecklin

